



Direction Générale des Services

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE TOULOUSE 1 CAPITOLE

VU le Code de l'Education et notamment les articles D 719-1 à D 719-47,

VU les statuts de l'Université Toulouse 1 Capitole,

VU le Comité électoral consultatif du 16 février 2016,

ARRETE

Article 1 : L'élection des représentants des personnels et des étudiants au Conseil d'Administration (CA), à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) et à la Commission de la Recherche (CR) aura lieu :

- **Le jeudi 7 avril 2016, de 9h à 17h**

A Montauban pour les personnels et les étudiants du Centre Universitaire de Montauban.

A l'IUT de Rodez pour les personnels et les étudiants de l'IUT de Rodez

A la Manufacture des Tabacs pour les personnels **affectés dans ces locaux** et pour les étudiants en Licence et Master de l'Ecole d'économie de Toulouse

A l'Arsenal, dans le Grand Hall pour les étudiants, salle Gabriel Marty pour les personnels enseignants et salle des Thèses pour les personnels BIATSS de l'Université Toulouse 1 Capitole

Article 2 : **Pour l'élection des représentants des étudiants doctorants à la Commission de la Recherche**, l'élection se déroulera dans le Grand Hall de l'université à l'Arsenal.

Article 3 : Le dépôt de candidature est obligatoire. Les listes des candidats pour l'élection au scrutin de liste devront être adressées par lettre recommandée au Président de l'Université ou être déposées auprès de la Direction Générale des Services, bureau AR 043 à l'Arsenal, **au plus tard le mercredi 23 mars 2016, à 17 heures.**

Article 4 : La campagne électorale sera ouverte du **jeudi 24 mars 2016 au mercredi 6 avril 2016.**

Article 5 : Madame la Directrice Générale des Services de l'Université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 16 février 2016

Le Président,

Bruno SIRE

